



**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

**PROCES VERBAL du
JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

Assistaient à la réunion (12 personnes) :

Mmes Sylviane CHAVENEAU, Nicole COCHARD, M. Roger DUVEAU, Mmes Maryvonne FOUCHARD, Marie-Christine FOURNIER, Nicole GUILLOTEAU, Sylvie LAUDE, Bernadette LEMOINE, Carole MEGIMBIR, Christine MONNEAU, Marie-Christine POIRIER, Monique VERNEAU.

Absents excusés (3 personnes) :

M. Pierre BOSSE (membre honoraire), Mmes Martine BARBIER-PRIEUR, Chantal GROSBOIS (Pouvoir à Mme Christine MONNEAU).

Personnes invitées : M. Thomas CONSTANTIN, représentant du Département et Mme Aurélie CAILLAUD, permanente de l'APDM.

Suffrages exprimés : 13 (dont 1 pouvoir autorisé).

Ouverture de la séance : 14 h 35.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 1er juin 2023

Le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité.**

2) Election du/de la Présidente de l'APDM

C. MONNEAU demande s'il y a des candidatures au poste de Président(e) de l'Amicale. Aucune réponse et C. MEGIMBIR propose C. MONNEAU qui a déjà occupé ce poste et qui précise également que désormais les deux permanentes de l'APDM apportent un grand soutien.

C. MONNEAU répond favorablement et met aux voix à mains levées **sa candidature qui est retenue par 12 voix pour et 1 abstention.**

3) Election du/de la Présidente de la Commission convivialité, sports et loisirs

La candidature de **Carole MEGIMBIR est acceptée à l'unanimité.**

C. MEGIMBIR revient sur l'annulation de la soirée APDM du 6 octobre dernier. En effet, elle prend

la responsabilité de cette décision après avoir contacté les membres du Bureau dont une partie a répondu favorablement à sa demande. Elle précise qu'en tant que Trésorière, elle est la garante de la gestion des finances et vu le nombre d'inscrits (47 personnes), cette soirée aurait entraîné une dépense plus élevée (2 500 €) que l'annulation (600 €).

4) Cooptation de Mmes VALE Odette et SEJOURNE CAVALIUS Jocelyne

Le Conseil d'administration **accepte ces cooptations**. Désormais, ces deux personnes figureront sur les listes pour les futures élections à l'APDM et seront conviées aux prochaines réunions du Conseil d'administration et de la Commission convivialité, sports et loisirs à laquelle elles se sont inscrites.

5) Mail de M. JARRY

C. MONNEAU donne la parole à M. CONSTANTIN.

M. CONSTANTIN intervient dans le cadre de la procédure de remise des médailles du travail aux agents du Département. Il précise qu'à une certaine époque, cette prestation était gérée par l'APDM, puis par le CNAS. A cette époque, le montant versé par le CNAS étant inférieur, une compensation a été prise en charge par le Département pour maintenir le niveau antérieur. Mais en raison de l'obligation d'égalité entre les différentes collectivités, le Département va devoir arrêter ce versement et c'est pourquoi il propose de redonner la gestion de cette prestation à l'APDM, ce qui pourrait drainer de nouveaux adhérents.

Mme MEGIMBIR précise qu'il faudra que les agents du Département adhèrent à l'Amicale pour percevoir cette prestation.

M. CONSTANTIN propose qu'une étude juridique soit menée dans le cadre du versement de prestations sociales mais pense que ce pourrait être une option intéressante pour ramener des adhésions. Le système actuel se fait par point indiciaire, soit 51 pour l'argent, 70 pour la vermeil et 90 pour l'or (point d'indice environ 4,85). Par ailleurs, il faudra intégrer ce point dans les statuts de l'APDM.

C. MEGIMBIR précise que le Département devra fournir, à l'APDM, la liste des agents concernés.

M.C. FOURNIER demande que cette proposition soit chiffrée.

Pour l'instant, C. MONNEAU propose de se prononcer favorablement sur le principe.

Il en est ainsi décidé.

6) Point budgétaire : placements bancaires

C. MEGIMBIR indique qu'un rendez-vous a été pris avec N. COSTARD, Présidente, et elle-même en tant que trésorière auprès du Crédit mutuel pour la gestion des fonds de l'APDM. Lors de cet entretien, il leur a été proposé des placements sur des comptes à terme sur une période courte ou plus longue. Mme LEMOINE demande quels sont les pourcentages de ces comptes à terme.

C. MEGIMBIR précise que pour 13 mois, c'est 2,45 %, pour 36 mois 2,75 %, pour 60 mois 3 % et pour 84 mois 3,40 %. Ces placements sont sans risque pour l'Association et c'est tout à fait légal.

M. CONSTANTIN indique que la DIFAJE va procéder à un contrôle de gestion sur place de l'APDM dans le cadre de la subvention versée par le Département.

7) Attribution des aides aux adhérents

M.C. FOURNIER revient sur le fait que les aides doivent aller en priorité aux adhérents et que lors du dernier Bureau, sur certaines sorties, l'aide aux conjoints était trop élevée. Elle propose également de supprimer le plafond des 50 % prévu dans le Règlement intérieur.

C. MEGIMBIR rappelle que l'APDM a été créée pour organiser des sorties pour les adhérents, leurs conjoints et enfants et que si l'aide se limitait aux adhérents les familles n'auraient pas les moyens d'y participer.

C. MONNEAU propose que les conjoints puissent adhérer à l'Amicale afin de toucher les aides.

Ce à quoi répond C. MEGIMBIR que les statuts ne le permettent pas car les conjoints ne sont ni agents, ni retraités du Département.

M. CONSTANTIN donne lecture de l'article 11 du Règlement intérieur concernant la participation financière de l'APDM.

A la suite de quoi, un large débat a lieu sur son interprétation et sur les différents calculs qui peuvent en découler.

Finally, le Conseil d'administration **valide l'aide aux conjoints par rapport au Règlement intérieur qui ne l'exclut pas, tout en précisant que le Bureau reste maître des décisions et que, par principe, l'adhérent ou l'enfant aura toujours plus de participation que le conjoint dont l'aide doit être notoirement inférieure.**

8) Point sur les sorties et voyages en cours et les groupements d'achats et projets 2024

C. MEGIMBIR fait le point sur toutes les activités qui ont eu lieu depuis le début de l'année, à savoir :

Parc Astérix – annulation d'un car sur les deux prévus au départ (manque de participants 44 sur 106 – perte de 309 € après négociation à la baisse avec les transports Baudouin)

Match SCO PSG, Monaco, Rennes (92 participants sur trois matchs)

Voyage les Pouilles en Italie (45 personnes)

Voyage en Slovénie (30 personnes),

Cabaret les Belles Poules (22 personnes)

La Chaise rouge (30 participants)

Mini croisière Montjean sur Loire (75 personnes).

Propositions à venir :

Marche Nordique (15 personnes – un cours chaque mois)

Karting (26 octobre) (23 personnes)

APDM Gourmande (9 et 14 novembre)

Soirées bowling avec boisson (14 novembre)

Resto théâtre avec Dîner et boisson (30 novembre) (40 personnes-38 en cours au 18 octobre)

Grand Théâtre d'Angers (8 décembre) (40 personnes)

Elle propose de voter sur une fiche financière concernant un **Paris Libre le 20 janvier 2024**. Il se fera en train pour un montant total de 1 640 € avec une charge pour l'APDM de 573 €. La part APDM par participant sera de 31 € pour l'adhérent, de 10 € pour le conjoint, de 13 € pour les jeunes de 14 à 27 ans et de 10 € pour les enfants de 0 à 14 ans, aucune participation pour les extérieurs.

Le départ sera à 7 h 45 et le retour 21 h 15.

Le Conseil d'administration approuve cette fiche financière.

Maryvonne FOUCHARD, au titre de la Commission retraitée, propose une fiche financière concernant le **repas de Noël** au Restaurant le Monkey Bar, le 12 décembre 2023. Sur une base de 50 inscriptions, la dépense globale s'élève à 4 092 € pour une part APDM à hauteur de 1 842 €. La participation de l'APDM pour l'adhérent est de 25 €, soit un reste à charge de 25 €, le conjoint paiera 50 € (pas de participation).

Le Conseil d'administration approuve cette fiche financière.

A. CAILLAUD propose d'organiser à nouveau une exposition des produits en Anjou, les bijoux création, les cosmétiques, les vêtements courant novembre (le 16 ou le 23) pour les achats de Noël.

Le Conseil d'administration émet un avis favorable.

A. CAILLAUD revient sur les résultats du questionnaire envoyé à tous les adhérents et faisant ressortir les pourcentages ci-après :

48 % pour les visites de châteaux,

47 % le zoo de Beauval,

41 % Karaoké,

59 % guinguette.

A TREMBLAIS a travaillé sur une sortie au Puy du Fou et il est proposé, sur le principe, les dates du 25 avril 2024 pour le grand parcours et le 5 juillet 2024 pour la céniscénie avec un pique-nique. A voir en Commission Convivialité, sports et loisirs.

Pour répondre aux attentes des adhérents, A TREMBLAIS a proposé une soirée ludique à la Douce heure, promenade de la Baumette le 16 janvier 2024.

Elle a également proposé le Châpitô, le 18 février puis « le jour du Kiwi » les 22 ou 23 février et elle se demande s'il est possible de lancer les deux activités, ce qui est accepté car on pense que ce ne sera pas le même public. André Dussolier au Grand théâtre le 29 mars et le retour de Richard III le 10 avril 2024 (prix Molière 2023 de la Comédie).

Par ailleurs, A. CAILLAUD revient sur le spectacle « la fabriK à rêves » pour lequel 120 places ont été réservées alors que peu de personnes se sont inscrites à ce jour.

Pour relancer les inscriptions, il est proposé de **fixer les tarifs suivants, à savoir :**

8 € pour l'adhérent,

12 € pour le conjoint,

5 € par enfant,

sachant que le coût par personne est de 19 €.

Il en est ainsi décidé.

C. MEGIMBIR propose que les adhérents puissent aller voir les matchs des Ducs d'Anjou pour 11 € au lieu de 14 €.

Il en est ainsi décidé.

Dernier point pour la commission convivialité, sports et loisirs, à savoir faire une Flamme pour pouvoir identifier l'APDM. Il est demandé également, pour relancer les actions de l'Amicale, d'afficher les actions et sorties de l'Amicale sur les panneaux d'affichage du Département en rappelant que les sorties et autres sont soumises à l'adhésion à l'APDM, soit 15 €.

M. CONSTANTIN est favorable sur le principe mais en indiquant que la participation est soumise à l'adhésion à l'APDM.

Pour les services extérieurs, A. CAILLAUD pourrait sillonner le Département.

A. CAILLAUD demande à M. CONSTANTIN d'appuyer sa demande d'imprimante couleur pour l'Amicale.

Concernant les voyages, MC. FOURNIER propose de mettre en attente le projet de Jordanie compte tenu de la situation actuelle en Israël et d'envisager à la place un voyage au SRI LANKA. Une fiche financière devra être soumise au prochain Bureau.

Le Conseil d'administration est favorable à cette proposition.

Questions diverses

Dans le cadre du budget, C. MEGIMBIR fait état que Mme CHEVALIER (KPMG) avait bien comptabilisé les frais de personnel mais que ces derniers n'ont jamais été payés et précise que la situation a été régularisée.

A. CAILLAUD indique que la majorité des personnes inscrites au CEZAM (70) sont très mécontentes du fait que l'accès se faisait par internet et était très compliqué. Pour l'année 2024, la cotisation pour le forfait d'entrée est de 300 €, puis ensuite multiplié par le nombre d'agents inscrits. Ensuite, le tarif des cartes CEZAM s'élève à 12 € pour l'accès digital intégral et à 14 € pour la carte physique. Elle se pose la question, pour les prochaines adhésions, s'il faut y faire figurer le CEZAM.

Après échange de vues, C. MONNEAU propose de maintenir le CEZAM pour l'année prochaine et selon le résultat, prendre une décision pour les années suivantes.

Il en est ainsi décidé.

Propositions de dates :

Conseil d'administration le 25 janvier 2024, salle de convivialité au 6e étage,

Bureau, le mardi 14 novembre 2023 à 17 h 15 dans les locaux de l'APDM,

Commission retraitée, le lundi 13 novembre 2023.

C. MEGIMBIR demande à M. CONSTANTIN s'il serait possible de louer une salle, à titre gratuit, au Château du Plessis-Macé, pour l'organisation de la soirée de l'APDM. M. CONSTANTIN répond que des travaux y ont lieu actuellement et que cela ne serait pas possible avant le printemps prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

La Présidente,



Christine MONNEAU

La secrétaire,



Marie-Christine. FOURNIER